

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnement	tale .
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28 août 2017	3 octobre 2017	2017-ARA-DP-00758
	1. Intitulé du projet	
Travaux pour ouverture d'un chenal dans pompage de l'Association syndicale autor		à réalimenter la prise d'eau de la station de
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	ASA du LEMBRONNET	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Marc DELSUC, président par intérim	08-81,73-37-07
RCS / SIRET 2 9 6 3 0 1 8		lique Collectivité publique
	- I - I - I - I - I - I - I - I - I - I	
Joign	ez à voire demande l'annexe obliga	ntoire n°1
3 Catágoria(s) applicable(s) du table	agu des squils et critères appeyé à l'articl	e R. 122-2 du code de l'environnement et
3. Calegorie(s) applicable(s) at lable	dimensionnement correspondant du pro	
N° de catégorie et sous-catégorie		rd des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n°10	modification du profil en travers dans le	
n*10	destruction potentielle de frayères: mo	oins de 200 m2 IOTA 3.1.5.0.
n*25	mouvement de matériaux : 2900m3	IOTA 3.2.1.0.
		75.77.5
	4. Caractéristiques générales du proje	et
Doivent être annexées au présent form	ulaire les plèces énoncées à la rubrique	8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éve	ntuels travaux de démolition	
Le projet consiste à ré-ouvrir un ancien c	henal dans les alluvions de l'Allier, au droit	de la station de pompage de l'ASA, de façon
		Ce bras était le passage du lit vif de l'Allier
lors de la construction de la station de po	impage. L'Allier s'est déplacé vers l'Est.	
Canada da		
Caractéristiques du chenal : longueur : environ 400m		
prodondeur : environ 1,5m		
largeur en tête : 8m		
largeur en fond : 1,50m		
déblais (déblais - remblais) : 2900m3		
débit transitant pour une lame d'eau de	0.30m en étiage correspondant aux besoin	s de l'ASA soit 0.505m3/s
Pas d'enrochement, pas d'ouvrage en bé	ton.	
	The Landson Control of the Control o	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

Favoriser la réalimentation de la zone de pompage de l'ASA.

Le niveau d'eau devient parfois trop bas pour le fonctionnement des pompes, un développement important d'algues, bloquant les pompes, s'est également produit.

Le lit vif de l'Allier s'est déplacé vers l'Est.

On constate aussi que le niveau de l'Allier est actuellement plus haut que celui du bras où s'effectue le pompage.

NB: il n'y aura pas d'augmentation du prélèvement d'eau (il est fixé par arrêté préfectoral).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

## 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se feront impérativement en basses eaux, pas avant le 1e juin et après vérification de l'absence d'oiseaux nicheurs au sol. Interviendront une pelle à chenille et un camion benne. La durée est d'environ 10 jours.

Un cheminement a été étudié pour éviter les zones écologiquement sensibles du site, une buse temporaire sera installée pour franchir le bras mort vers le confluent et accéder à la zone de projet. Les zones sensibles seront balisées pour être évitées par le conducteur d'engin.

La progression se fera d'aval vers l'amont. Les talus seront tassés au fur et à mesure de l'avancée.

Les sédiments extraits seront déposés de façon à pouvoir être repris par la rivière en hautes eaux, soit sur la berge rive gauche (actuellement en voie d'érosion) à condition qu'il n'y ait pas d'oiseaux nicheurs (vérification préalable,) soit en tas dans le lit vif de l'Allier.

Ces modalités sont celles actuellement prescrites par arrêté préfectoral pour l'entretien du bassin de pompage.

A la fin du chantier, les lieux seront débarasés de tout matériel et déchet et remis en état. Une attention particulière sera portée à la lutte contre la dissémination des plantes invasives.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien à prévoir si nécessaire pour retrouver la géométrie du chenal, en cas d'apport de sédiments par la rivière (crues). Les modalités d'intervention seront similaires à celles retenues pour la création du chenal.

la décision de l'autorité environne	istrative(s) d'autorisation le projet a-t- mentale devra être jointe au(x) dossie ironnement article R 214-1 ("loi sur l'ea	er(s) d'autorisation(s).
		ion - préciser les unités de mesure utilisées
Voir description au § 4.1	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long°' Lat°'"_
commune nouvelle de NONETTE-ORSONNETTE (code INSEE 63255)	Pour les catégories 5° a), 6° a), 8 et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: NONETTE-ORSONNETTE ((sation de pompage située sur le	
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairen différentes composantes de vot indiquez à quelle date il a été a	re projet et	ige existant? Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		Type 1 : Val d'Allier du pont de Parentignat à Brassac-les-Mines - n°23 Type 2 : lit majeur de l'Allier moyen - n° 830007463
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		vallée de l'Allier

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPRNP: Vald'Allier is so (rien revision partielle (situation an 101/2017)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		FR8301038 : ZSC Val d'Allier de Pont-du-Château / Jumeaux-Alagnon Le projet se trouve à l'Intérieur de l'emprise de ce site.
D'un site classé ?		×	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables sulvantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Out	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources				2900m3 qui seront déposés de façon à ce que la rivière puisse les remobilise
	Est-II excédentaire en matériaux ?	×		
	Est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-II les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milleu naturel	Est-il susceptible d'entroîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		passage des engins dans des formations végétales du site Natura 2000 pour les travaux dérangement de la faune pendant les travaux risque de destruction de couvées ou d'oeufs d'oiseaux au sol par le passage des engins ou par le dépôt des sédiments extraits voir les précautions prises
		X		voir ci-dessus Etude particulière réalisée et précautions prises notamment pour éviter une zone de pelouse sèche remarquable et pour réduire les risques de destruction pour le Petit gravelot ainsi que les Hirondelles de rivage et les Guépiers d'Europe qui nichent parfois dans le talus de la rive gauche en ava du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		inondation et crue de l'Allier
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	
6.2 Les incide	ences du projet ident	ifiées (	au 6.1 :	-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants o
approuvés Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
4.2 Loc inside		Rine of	w 43 co	Nier gregonijsjes d'ensk des affaits de neibres konskravijskes 2
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incide	ences du projet identi Non X Si oui, déc			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transtrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effet égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre me annexe traitant de ces éléments) :
oir résumé fourni en pièce 8.2
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
lon car:
les précautions sont prises sur la base des études de terrain de spécialistes et à partir des prescritptions préfectorales déjà ppliquées pour les travaux d'entretien de la zone de pompage,
un document d'Incidence, centré sur les problématiques relatives à l'Eau et aux Milleux liés à la rivière Allier a été établi à appui de la demande
une évaluation des incidences sur le site Natura 2000 a été réalisée et est jointe à la demande
les principaux enjeux, relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et alluviaux d'une part et aux enjeux Natura 2000 d'autre part, ont ainsi traités.
8. Annexes
8.1 Annexes obligatoires
Objet

	1 Annexes obligatoires	-
	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cortographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c), 7° a], b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

## Objet

pièces 8.2 : résumé non technique du projet, des enjeux, des incidences et des mesures prises.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Perrier

le. 25-08-2017

Signature

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE d'IRRIGATION du LEMBRONNET MAIRIE de SOLIGNAT

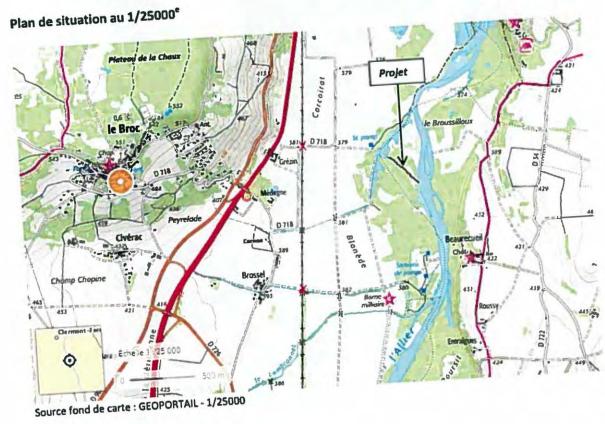


Travaux de l'ASA du Lembronnet (63) dans l'Allier Demande au cas par cas de soumission ou non à étude d'impact

ANNEXE n° 2

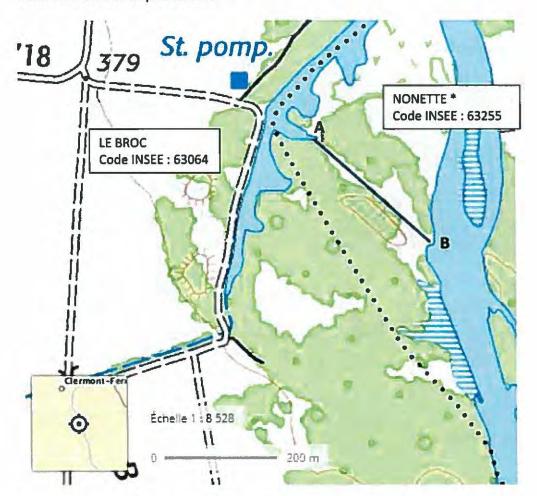
Travaux dans l'Allier de l'ASA du Lembronnet (63) - Demande d'autorisation

# Travaux de l'ASA du Lembronnet – Le Broc (63)



Travaux dans l'Allier de l'ASA du Lembronnet (63) - Demande d'autorisation

## Localisation du projet – coordonnées géographiques et communes Coordonnées du tracé prévisionnel



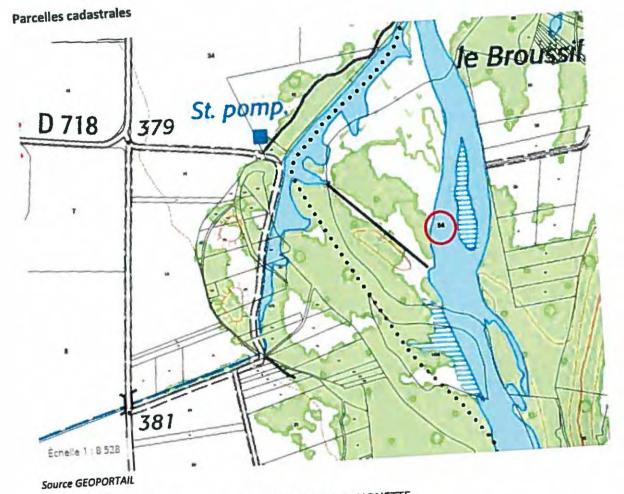
Point A	Point B	
45° 30′ 02.03″ N	45°29′ 56.10″ N	
3° 16′ 16.75″ E	3° 16′ 25.95″ E	
NONETTE *	NONETTE *	
	45° 30′ 02.03″ N 3° 16′ 16.75″ E	45° 30′ 02.03″ N 45°29′ 56.10″ N 3° 16′ 16.75″ E 3° 16′ 25.95″ E

Source GEOPORTAIL

<sup>\*</sup> La commune de NONETTE a fusionné avec la commune d'ORSONNETTE. Elles forment depuis le 01/01/2016 la commune nouvelle de NONETTE-ORSONNETTE – code INSEE : 63255.

Source : INSEE

Travaux dans l'Allier de l'ASA du Lembronnet (63) - Demande d'autorisation



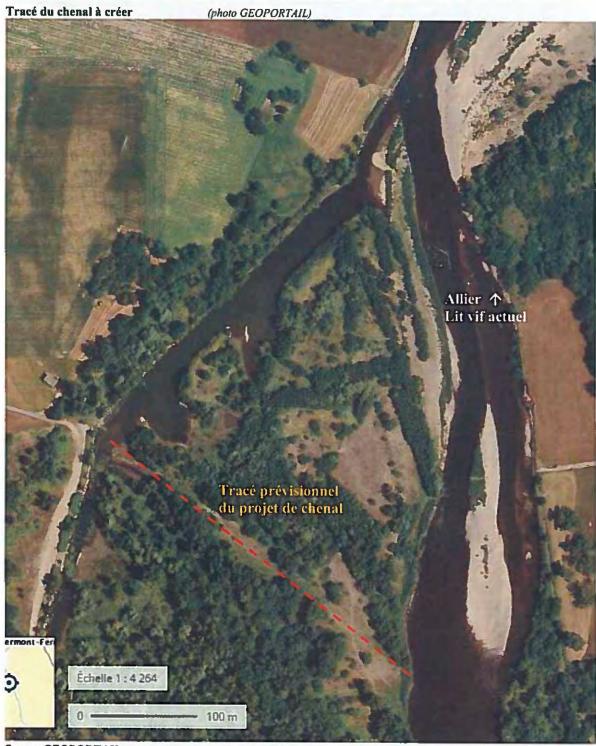
Parcelle cadastrale concernée : section OA / n° 0054 de NONETTE

<u>A NOTER</u>: la parcelle se trouve dans le Domaine public fluvial, marqué par les déplacements latéraux de l'Allier et du lit vif.

Travaux de l'ASA du Lembronnet (63) dans l'Allier Demande au cas par cas de soumission ou non à étude d'impact

ANNEXE n° 3

Travaux dans l'Allier de l'ASA du Lembronnet (63) – Demande d'autorisation



Source GEOPORTAIL

Travaux dans l'Allier de l'ASA du Lembronnet (63) – Demande d'autorisation



Photographies prises d'ULM en août 2013



## Travaux dans l'Allier de l'ASA du Lembronnet (63) – Demande d'autorisation

Bassin de pompage, au niveau de la station de pompage en hautes eaux et basses eaux en 2013



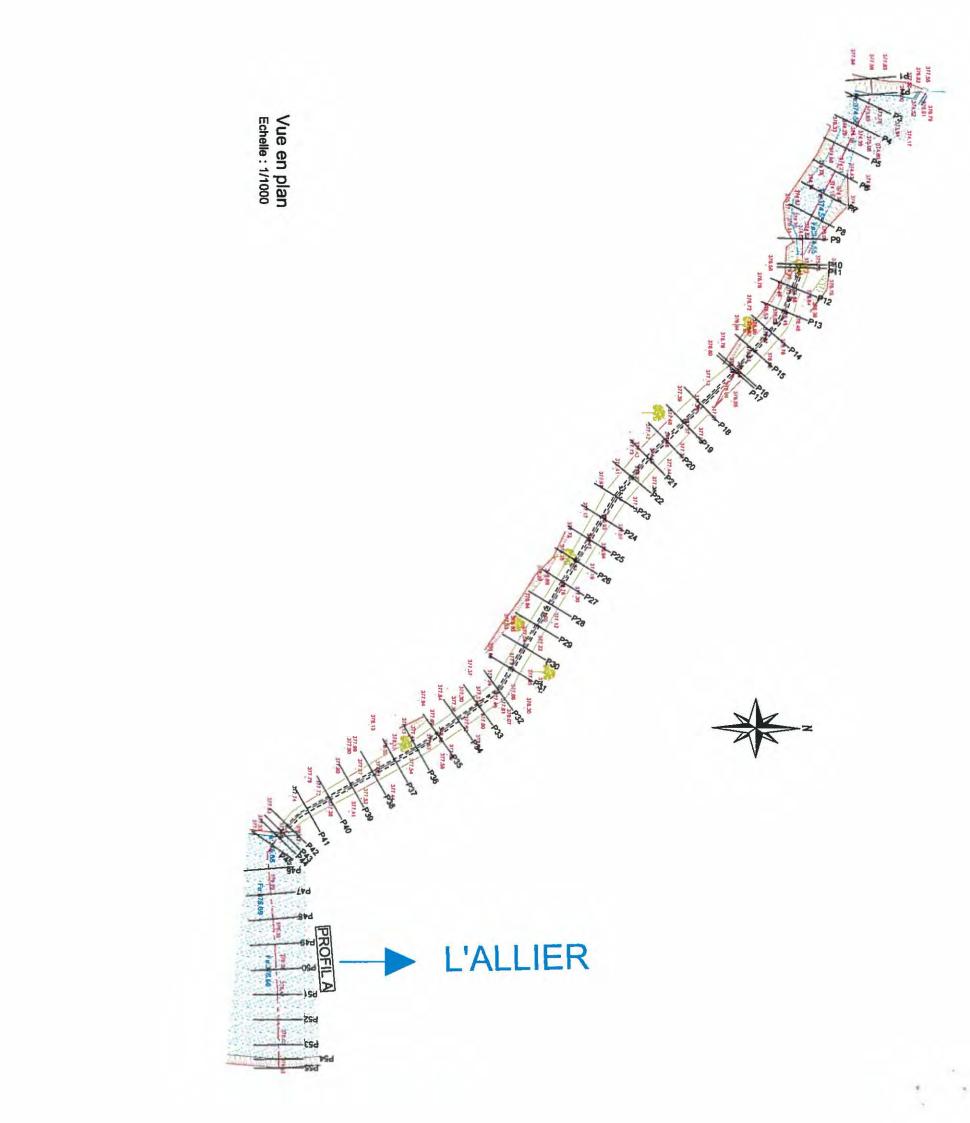




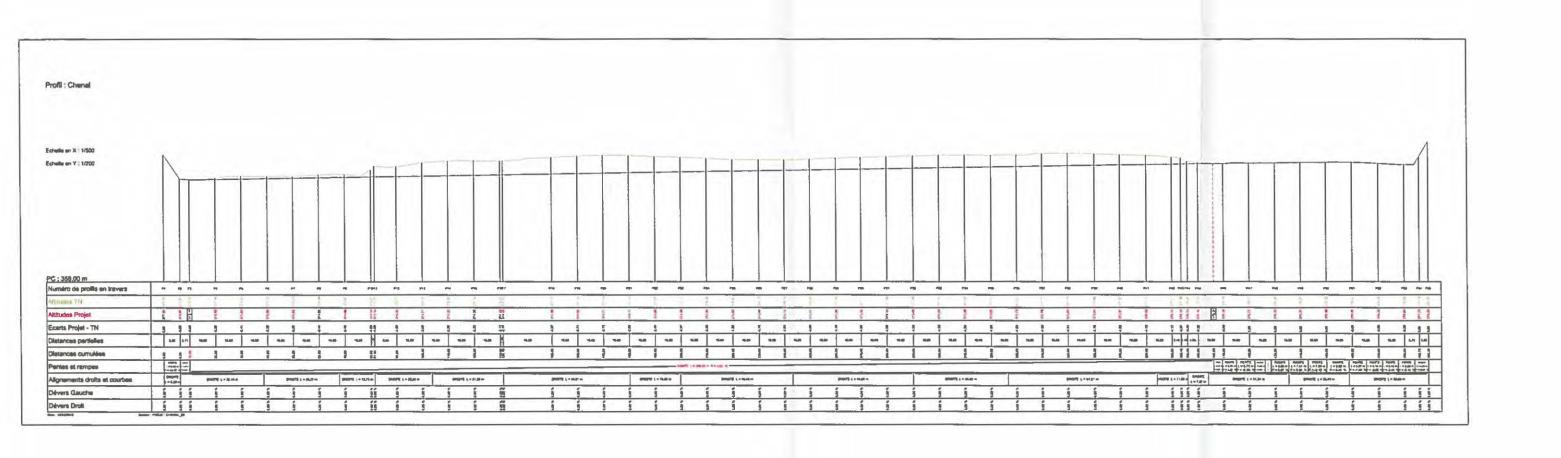


Travaux de l'ASA du Lembronnet (63) dans l'Allier Demande au cas par cas de soumission ou non à étude d'impact

ANNEXE n° 4



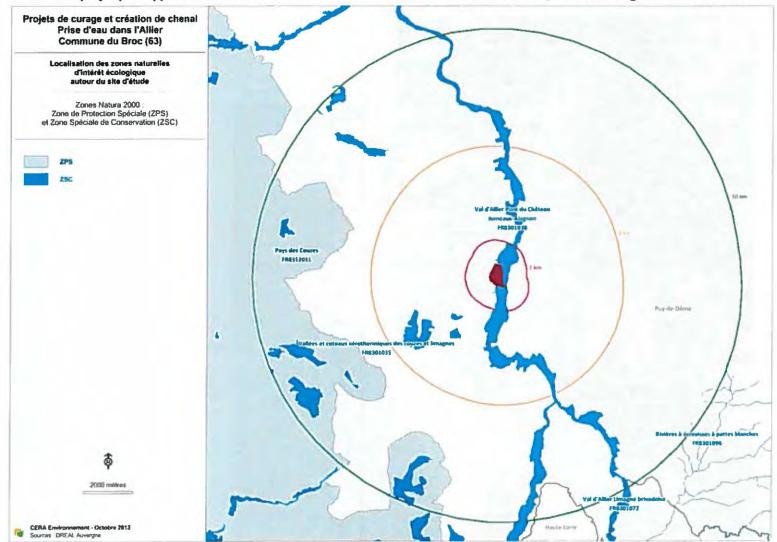
	7				



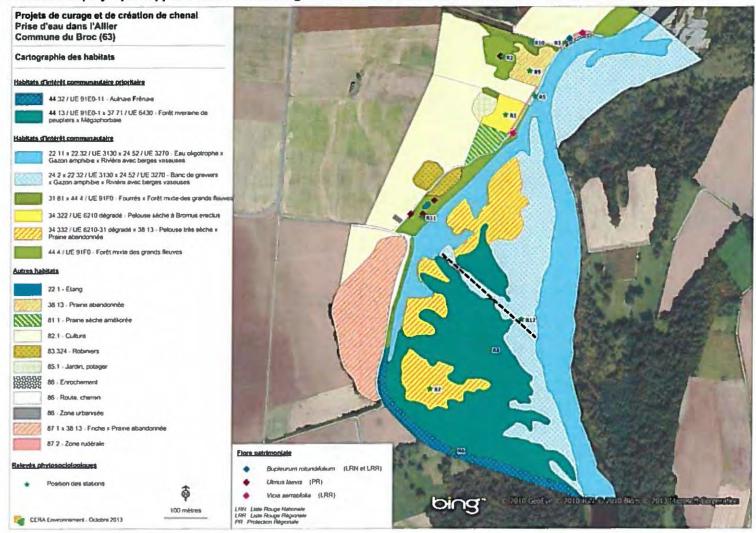
Travaux de l'ASA du Lembronnet (63) dans l'Allier Demande au cas par cas de soumission ou non à étude d'impact

ANNEXE n° 6

Situation du projet par rapport au site Natura 2000 FR8301038 « Vai d'Allier-Pont du Château / Jumeaux-Alagnon – carte CERA-Environnement



## Situation du projet par rapport aux formations végétales locales du site Natura 2000 FR8301038- carte CERA-Environnement



Travaux de l'ASA du Lembronnet (63) dans l'Allier Demande au cas par cas de soumission ou non à étude d'impact

ANNEXE volontaire n° 8.2

## 4.7 - Résumé non technique

## Le maître d'ouvrage : l'association syndicale autorisée du Lembronnet...

L'Association syndicale autorisée du Lembronnet a mis en service un réseau d'irrigation entre les années 1976 et 1979. La prise d'eau est installée en rive gauche de l'Allier, sur la commune du Broc. Elle prélève l'eau au moyen de tubes plongeurs amovibles qui renvoient l'eau vers la station située sur la berge. Il n'y a pas de seuil dans l'Allier.

L'ASA compte 33 agriculteurs, 423 hectares irrigués en moyenne chaque année, environ 46 km de canalisations enterrées et 63 bornes d'irrigation. L'ASA a installé deux stations de reprise sur les coteaux, l'une à *La Chaux* et l'autre au lieu-dit *le Lac*. Le périmètre s'étend sur les communes du Broc, Bergonne, Gignat, Antoingt.

L'arrêté préfectoral du 14 avril 2014 a renouvelé l'autorisation de prélèvement de l'ASA. Celle-ci peut prélever au maximum 295 l/s entre le 1<sup>e</sup> avril et le 30 septembre, en laissant 1/10<sup>e</sup> du débit moyen mensuel interannuel dans l'Allier en avail de la prise d'eau.

## ...confrontée à des problèmes d'alimentation de la prise d'eau

L'ASA est confrontée à des problèmes récurrents pour l'alimentation naturelle de sa prise d'eau du fait de la modification du tracé de l'Allier dont le lit vif s'écarte vers la rive droite, opposée à la prise d'eau.

Pour remédler à cette difficulté, l'ASA a réalisé en 2013 un petit chenal dans les alluvions de l'Allier pour renvoyer de l'eau dans le bassin où sont installées les pompes, par l'aval. Les consignes et modalités ont été prévues par arrêté préfectoral, en particulier pour ne pas nuire au milieu naturel et aux espèces remarquables présentes ou potentiellement présentes. Toutefois, une solution plus pérenne consistant à ré-activer un ancien bras et à alimenter la zone de pompage par l'amont a été étudiée. C'est l'objet du présent dossier.



## Le projet : ré-ouvrir un chenal dans les alluvions de l'Allier...

- Ouvrir un chenal au droit de la station de pompage, pour favoriser la venue d'eau dans la zone de pompage
- Longueur: 400m
- Profondeur: environ 1,5 m
- Largeur en tête : 8m
   Largeur en fond : 1,50m

Février 2017 195 Résumé

- Déblais : 2900 m3 (déblais moins remblais)
- Débit transitant dans le chenal pour une lame d'eau de 0,30m en étiage correspondant aux besoins de l'ASA soit 0,505m3/s

## ...et entretenir l'ouvrage seion les mêmes modalités que celles prévues dans l'arrêté de prescriptions spéciales pour la zone de pompage

Ces prescriptions prévoient en particulier de déposer les sédiments extraits :

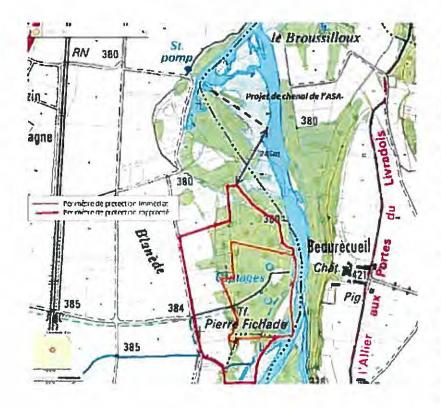
- Prioritairement en tas dans le lit vif de l'Allier
- ou le long de la berge qui s'érode, en aval du confluent entre le bras mort et l'Allier, en rive gauche sous réserve de l'absence d'oiseaux nichant dans le talus
- accessoirement et uniquement si besoin, régalés en faible épaisseur (50cm maximum) et non compactés le long de la berge du lit vif de l'Allier, en l'absence d'espèces remaquables.

de façon à être facilement remobilisés.

### Le site du projet : concerne les eaux superficielles de l'Allier et la nappe souterraine...

Le projet concerne la rivière Allier, en rive gauche en amont de l'agglomération d'Issoire, sur la commune du Broc. La prise d'eau et la zone du projet se trouvent à l'écart de toute habitation, en zone inondable boisée par la forêt alluviale d'accompagnement de l'Allier, en aval des captages d'eau potables du Broc, propriétés du SIVOM de la région d'Issoire.

Les masses d'eau superficielles du secteur sont le Lembronnet, dont l'état écologique est jugé moyen et dont l'objectif d'atteinte du bon potentiel est retardé à 2021; l'Allier dont l'état écologique est jugé moyen avec des atteintes par les pesticides et l'altération de la morphologie, et dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2021.



Les masses d'eau souterraines concernent celle dite « alluvions Allier amont » qui présente des désordres physico-chimiques et dont l'objectif d'atteinte du bon état est repoussé à 2021 et celle dite « sables, argiles et calcaire du Tertiaire de la plaine de Limagne » qualifiée en bon état et dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2015.

La nappe phréatique d'accompagnement de l'Allier constitue une ressource stratégique pour l'eau potable, utilisée par le SIVOM d'Issoire au Broc, en amont du prélèvement de l'ASA et à 245m du projet de chenal (pour le pont le plus proche). Les périmètres de protection ont été définis.

Février 2017 196 Résumé

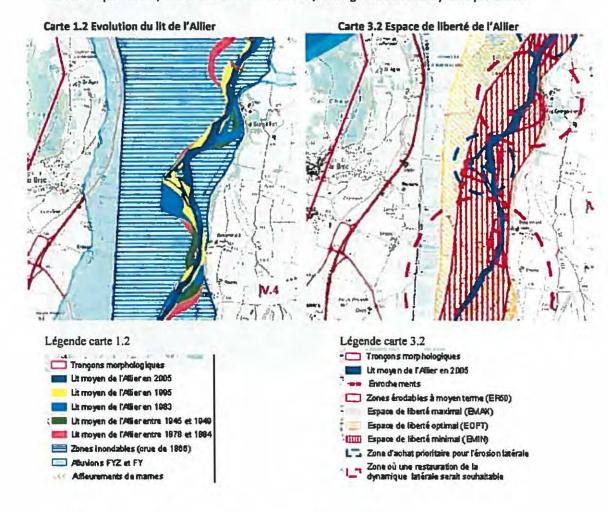
## ... un espace naturel de forte mobilité de l'Allier...

La dynamique fluviale de l'Allier dans le secteur du projet est particulièrement active, avec déport du lit vif vers la rive droite.

Cette évolution, d'abord sans conséquence pour l'ASA, a rendu le fonctionnement de la prise d'eau difficile en 2013. L'ASA a demandé l'autorisation d'ouvrir un petit chenal de 100m de long dans les alluvions pour réalimenter la prise d'eau, en tenant compte des enjeux environnementaux importants sur le site : site Natura 2000 Val d'Allier/Alagnon. Des prescriptions particulières lui ont été signifiées pour ces travaux d'entretien.

Mais l'ASA a étudié et retenu la solution d'une réalimentation plus conséquente et plus pérenne, l'expertise sur la dynamique fluviale laissant penser à la poursuite de l'éloignement du lit vif vers la rive droite.

Les cartes qui suivent, extraites du SAGE Allier aval, témoignent de cette dynamique active.



## ...un milieu naturel de grande qualité, répertorié Natura 2000

Cet espace alluvial est identifié au titre des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2.

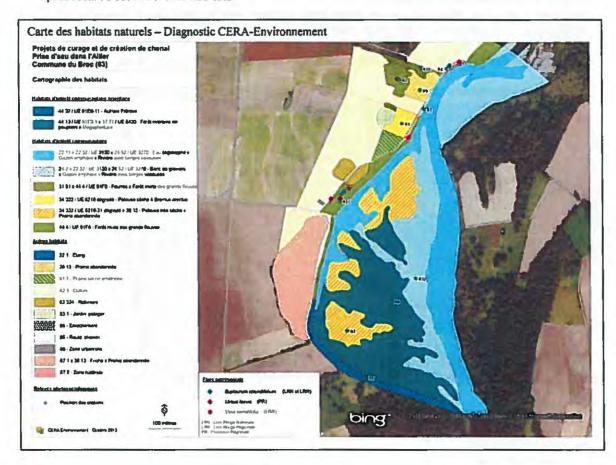
La zone du projet est concernée par le site Natura 2000 du val d'Allier-Jumeaux / Alagnon qui consacre la richesse patrimoniale de l'écosystème lié à la rivière Allier. Sa valeur patrimoniale repose aussi bien sur des habitats naturels d'intérêt communautaires (forêt alluviale, grèves remaniées...), sur

Février 2017 197 Résumé

la présence d'espèces comme les poissons migrateurs (saumon, lamprole, ...), des mammifères comme la loutre et le castor en voie de recolonisation, des espèces plus discrètes comme des insectes (agrion de Mercure, cordulle à corps fin, lucane cerf-volant....) ou des chauves-souris, sur la fonction de corridor biologique et de réservoir pour les échanges de populations.

L'Allier joue également un rôle majeur dans les continuités biologiques (trame bleue).

Un inventaire faune/flore / habitat a été réalisé sur le site et a confirmé ces données. La carte ciaprès localise ces différents habitats.



Parmi les espèces protégées, ont été inventoriées au sein du périmètre ou à proximité immédiate:

- 25 espèces d'oiseaux (nidification possible/probable),
- 1 espèce d'amphibien (habitat de reproduction, repos et transit),
- 2 espèces de reptiles (reproduction/chasse/repos),
- 1 espèce d'insecte (reproduction/chasse/repos) et
- 8 à 12 espèces de chiroptères (chasse et transit)

soit un total de 37 à 41 espèces protégées, mais très peu sont directement concernées par le projet.

La sensibilité de la zone d'étude aux incidences de l'aménagement prévu est présentée dans la cartographie qui suit.

Février 2017 198 Résumé



Dans ce contexte écologique sensible, les aménagements de la prise d'eau devront conserver l'état naturel des berges : fronts sableux, bancs de graviers, ripisylves qui sont des habitats de grand intérêt pour les espèces qui leur sont inféodées, et respecter les habitats d'intérêt communautaire.

Un enjeu majeur pour la pérennité des exploitations agricoles de l'ASA et de l'économie associée Les documents d'urbanisme (POS/PLU/cartes communales) cartographient l'espace alluvial de la zone de pompage en espaces naturels ou en espace agricoles.

Les communes où intervient l'ASA du Lembronnet connaissent une stabilité démographique voire une légère croissance. La plupart des actifs se déplacent quotidiennement hors de leur commune de résidence pour exercer leur emploi. L'agriculture reste la source de quelques emplois locaux et intervient dans l'économie régionale avec des entreprises d'amont et d'aval de première importance. Cette activité est toutefois mise à mal par les consommations de foncier lié au développement des infrastructures et de l'urbanisation comme les zones d'activités. Le SCOT du Pays d'Issoire mentionne les « enjeux de Pérennisation et transmission des exploitations agricoles » et « doit participer à la préservation de l'Allier et des milieux naturels du secteur et de la biodiversité ».

Pour l'ASA du Lembronnet, sécuriser l'alimentation de la station de pompage est impératif pour pérenniser les 33 exploitations agricoles adhérentes, de taille moyenne, qui utilisent cette ressource,

Février 2017 199 Résumé

principalement dans le cadre de contrats pour des produits à haute valeur ajoutée, avec les groupes agro-alimentaires d'aval.

Les principales incidences possibles du projet ont trait au milieu naturel et sont :

- des effets temporaires, lors des travaux,
- des effets llés à la création du chenal,
- les effets de l'entretien régulier des ouvrages.

### Pas d'effets sur les captages du Broc

Le projet n'a pas effets sur les champs captants du SIVOM d'Issoire. En effet, le projet est en dehors du périmètre de protection rapprochée.

D'autre part, une expertise hydrogéologique (rapport CPGF-HORIZON) a montré que le cône d'appel du puits situé le plus près d'un ancien tracé de l'Allier, calculé en situation maximisante, se trouve à plus de 100 m en amont de ce point. L'expertise hydrogéologique a conclu à l'absence d'effet, et donc à fortiori pour le projet actuel de l'ASA qui se trouve encore plus en aval.

## Pas d'effets sur les enjeux de protection du patrimoine culturel ou du paysage

Par ailleurs, le projet n'a pas d'effet sur les monuments historiques dont le périmètre de protection ne recoupe pas le projet de chenal (château de Beaurecueil en rive droite inscrit MH, borne milliaire romaine au sud classée MH). La remise en eau de l'ancien chenal ne modifie pas substantiellement le paysage local ni l'ambiance « forêt alluviale » du site.

### Des effets négatifs sur certains habitats et espèces

Les effets possibles sur le milieu ont trait :

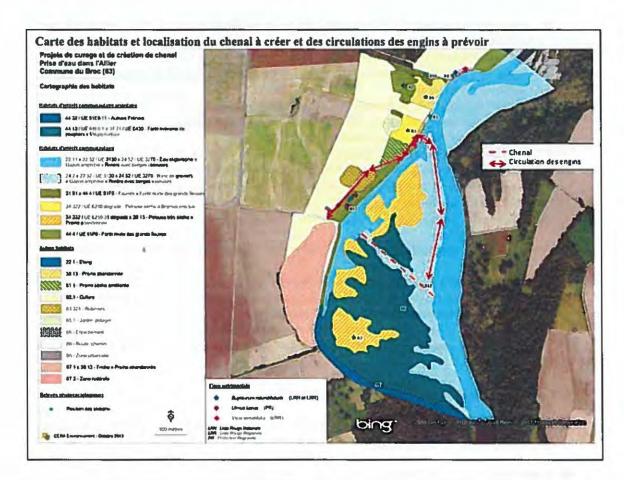
- à la présence d'engins pendant les travaux de creusement du chenal et pendant les interventions régulières d'entretien, induisant:
  - o Des risques de pollution par des fuites d'hydrocarbure
  - o Des perturbations des animaux par le bruit
  - o Des destructions au sol d'animaux ou végétaux, par le déplacement des engins
  - o Des risques de dissémination d'espèces végétales invasives, présentes sur le site
- au déplacement des sédiments :
  - destruction d'animaux, végétaux et portions d'habitats naturels par l'enlèvement de matériaux (déblais) ou par le recouvrement au sol par les dépôts

Toutefois les incidences s'avèrent très faibles, faibles ou modérées, selon les enjeux examinés, et ceci en particulier du fait de la faible superficie impactée : 3200m2 pour le chenal et 1200m2 dans les bancs de graviers pour la piste de chantier.

Groupe concerné	Habitats naturels	Flore	
Nature des principaux impacts	Destruction d'habitats	Destruction d'espèces végétales patrimoniales Développement d'espèces exotiques envahissantes	
Niveau d'impact brut	Modere	Ministra	

La carte ci-dessous permet de visualiser les zones en jeu.

Février 2017 200 Résumé



Groupe	Avifaune	Chiroptères	Mammifères non volants
Nature des principaux impacts	Risques de destruction d'individus ou de pontes Perte d'habitat (reproduction et chasse) Dérangement	Destruction d'individus Perte d'habitat (chasse)	Perte d'habitat (allmentation et reproduction) Dérangement
Niveau d'impact brut	Faible à Modéré	Très faible à Faible	Faible

Groupe	Amphibiens	Insectes	Reptiles	Poissons
Nature des principaux impacts	Destruction d'Individus Perte d'habitat (reproduction et hivernage)	Destruction d'Individus ou de pontes Perte d'habitat (reproduction et repos)	Perte d'habitat (chasse et reproduction)	Risque de destruction de frayère à saumon (si identifiée) Perturbation zone de frai du brochet dans le bras mort
Niveau d'impact brut	Faible à modéré	Faible	Faible	Modéré (saumon) Faible (brochet)

## Les mesures de précaution prévues

Elles reprennent les modalités énoncées dans les prescriptions spéciales mises en œuvre pour l'entretien de la zone de pompage.

## Elles consistent à :

> Circonscrire la zone d'intervention au seul périmètre nécessaire

Février 2017 201 Résumé

- Ne pas intervenir avant le 1º juin au plus tôt pour la réalisation du chenal et attendre la plus tard possible au printemps pour les opérations d'entretien ultérieures,
- Vérifier l'absence de gîte d'espèces protégées, avant les Interventions
- Baliser en préalable aux interventions la zone patrimoniale identifiée, pour éviter que les engins n'y pénètrent
- Vérifier l'absence de gîte de reproduction d'espèces patrimoniales (hirondelles ou guêpiers dans le talus de la rive gauche, petit gravelot ou chevalier guignette sur les grèves, frayère à saumon dans l'Allier près du débouché du chenal...),
- Mettre en dépôt des sédiments dans le lit vif de l'Allier, sinon en bordure de l'Allier, en rive gauche sur le talus de la berge érodée ou si nécessaire en bordure du lit vif de l'Allier (en faible épaisseur et non compactés) pour faciliter la remobilisation des sédiments extraits
- > Etablir et faire appliquer un cahier des charges pour l'Intervention sur le site
- Informer et sensibiliser au respect des consignes pour la préservation des enjeux environnementaux
- Veiller à la propreté des engins, en particulier pour éviter de disséminer des plantes invasives.
- > Veiller à l'état des engins et au stockage des carburants, pour éviter des pollutions
- Disposer d'un système d'alerte et d'intervention en cas de survenue de pollution accidentelle
- > Prévoir les dispositions à prendre en cas d'inondation
- ➤ Laisser le site propre et débarrassé de tout matériel après les travaux
- > Etablir un état après travaux, en particulier par rapport à la mobilisation des sédiments par la rivière.

Le tableau page suivante récapitule les mesures prévues.

La période de réalisation des travaux est particulièrement importante par rapport aux enjeux environnementaux mais aussi par rapport aux besoins agricoles.

Les contraintes pour les espèces ou groupes d'espèces patrimoniales les plus concernées par le projet sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Février 2017 202 Résumé

Espèces / groupes d'espèces concernés par le projet	1	F	М	A	М	1	J	A	s	0	N	D
Avifaune												
Castor d'Europe												
Loutre d'Europe												
Chiroptères				1								
Cordulie à corps fin												
Grenouille agile									1			
Saumon atlantique												
Brochet										1		
SYNTHESE											150	

Code couleur	Période peu ou pas sensible	Période peu ou pas sensible pour la plupart des espèces ou groupes d'espèces	Période potentiellement sensible (en fonction des éventuels décalages de la reproduction)	Description of the last of the	Période très sensible (reproduction)
Préconisation		Période recommandée pour les travaux	Travaux possibles avec précautions nécessaires	Travaux possibles avec précautions nécessaires	Période à éviter pour les travaux

La période hivernale n'est pas favorable à la réalisation des travaux envisagés en raison du niveau d'eau important. Les basses eaux se situent généralement en début de printemps (mars-avril) et en été (juillet à septembre). La période de début de printemps comporte un risque plus important de destruction/dérangement des oiseaux nicheurs précoces et de la Grenouille agile.

Les travaux de création du chenal seront réalisés impérativement en basses eaux, pas avant le 1é juin, avec une reprise d'entretien au printemps suivant en cas de comblement partiel par les crues d'automne/hiver, et dans tous les cas après les vérifications préalables mentionnées plus haut.

Des mesures d'évitement des zones les plus sensibles, de réduction des incidences négatives identifiées et de compensation en cas de persistance d'effets négatifs indésirables ont été prévus. Elles sont précisées dans le tableau qui suit.

A titre de mesure de compensation par rapport aux perturbations possibles du milieu aquatique, l'ASA du Lembronnet s'engage à favoriser le réempoissonnement de la boire en brochetons. La présence ou non de frayère à saumon au niveau du débouché du chenal dans l'Allier sera vérifiée et en cas de confirmation et de risque de destruction, une frayère sera recréée à proximité.

Le projet est compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Allier avait car il ne met pas en cause la dynamique fluviale de l'Allier ni l'écosystème associé.

Des solutions alternatives ont été étudiées (conduite enterrée, chenal plus long prenant en amont, pompage en nappe, création d'une réserve). Elles s'avèrent non faisables en terme économiques, et/ou techniques, ou plus défavorables pour le milieu naturel. En particulier, le choix de la circulation des engins a été fait pour éviter de pénétrer sur la pelouse sèche répertoriée comme particulièrement sensible.

Les précautions prises permettent de réduire les risques vis-à-vis des enjeux patrimoniaux du site Natura 2000. Le projet peut même favoriser certains groupes patrimoniaux.

Une notice d'incidence au titre des enjeux Natura 2000 a été jointe au dossier.

Février 2017 203 Résumé

	Types de mesure	Objectif	Investissement	Fonctionnement
Evitement	EVIT1 – Evitement des secteurs et espèces de forte sensibilité écologique	Eviter les habitats les plus sensibles ainsi que les espèces végétales et animales protégées et patrimoniales lors de la création de la voie d'accès et des travaux proprement dits.	Si nécessaire, compter environ 500 euros pour le balisage par un écologue.	Eviter (en les balisant éventuellement) les zones et espèces sensibles pour éviter toute dégradation lors des travaux.
	RED1 – Choix de la période de travaux	Eviter la période sensible de nidification des oiseaux de rivage, de reproduction du castor, d'hivernation des amphibiens, de reproduction du saumon et du brochet	Aucun.	Impérativement en période de basses eaux Travaux de création du chenal ne seront pas engagés avant le 1° juin.
Réduction	RED2 – Adaptation des zones de dépôt en fonction de la reproduction d'espèces protégées	Eviter d'effectuer des dépôts de matériaux d'extraction ou de curage sur des zones où des oiseaux nichent et sur des frayères à saumon avérées	Compter environ 500 euros HT pour l'intervention d'un écologue.	Vérification de l'absence d'oiseaux nichant sur les zones et de frayères avant d'effectuer les dépôts et choix de zones alternatives le cas échéant.
	RED3 – Contrôle des espèces végétales envahissantes	Surveiller et limiter la progression des espèces envahissantes éventuelles.	Dépend des espèces concernées et de l'ampleur de l'intervention.	Différentes techniques (arrachage, fauchage). Le désherbage chimique est à proscrire.
	RED4 – Prévention des pollutions sur le site	Limiter les risques de pollution accidentelle lors des travaux et de la remise en état du site.	Néant – obligation faite à l'entreprise dans l'organisation du chantier et les dispositions d'intervention, si besoin	Néant – obligation faite à l'entreprise dans l'organisation du chantier et les dispositions d'intervention, si besoin
	COMP1 – Remise en état du site	Remettre les zones pionnières dans un état proche de leur état d'origine pour permettre leur remaniement naturel par le cours d'eau.	A préciser en fonction des contraintes du site (temps passé par l'engin pour remodeler/remettre en état)	Les travaux devront avoir lieu en dehors de la période sensible pour la faune (cf. RED1).
Compen- sation	COMP2 Frayères	Re-création d'une frayère à saumon si les travaux en détruisent une Empoissonnement en brochetons de la zone de pompage susceptible d'être perturbée par les travaux et l'entretien	Saumon: La frayère peut être réalisée par apport de gravier, éventuellement issu du chantier – coût en fonction de la durée de mobilisation de l'engin et de la distance  Brochet: Environ 350 E HT + frais	Saumon : pas de renouvellement (compensation lors de la création du chenal) Brochet : A renouveler chaque année en cas d'entretien du chenal
Accompa- gnement	ACCO1 – Suivi environnemental du chantier	Faire suivre le chantler par un organisme compétent afin de s'assurer du respect des mesures d'évitement et de réduction des impacts préconisées et d'être conseillé lors de la remise en état écologique du site.	Compter environ 500 euros HT par journée. Ce suivi peut inclure les interventions nécessaires aux mesures précédentes.	Un écologue s'assurera du bon déroulement du chantier vis-à-vis des enjeux environne- mentaux et écologiques. Il pourra baliser les zones sensibles (EVIT1), vérifier les sites de dépôt (RED2) et conseiller le maître d'œuvre sur le réaménagement écologique du site (COMP1 et COMP2)).